

Primes scolaires de l'administration fréiseng communale de Frisange 2020/2021

Je s	oussigné(e) :						
demeurant à :							
CP et Localité :							
Télé _l	phone :						
Fréq	uentant l'établ	issement scolaire :					
	'Administratior élèves méritar	n Communale de Frisange de bien vouloir m'accorder une prime d'encouragement nts					
Je jo	ins en annexe	:					
»	Enseigneme	ent secondaire					
		u dernier bulletin trimestriel (semestriel) de l'année scolaire écoulée (2020-2021) levé de notes s.v.p.)					
		u dernier bulletin de l'année scolaire précédente (2019-2020)					
» une	_	ent post-secondaire site du cycle universitaire (diplôme, attestation).					
		répondant pas aux critères du Traité de Bologne, vous êtes priés de fournir les vant vos études.)					
Veuil	llez virer le mor	ntant de la prime sollicitée au compte bancaire suivant :					
Nom	de l'institut ba	ancaire :					
	iéro du compte nat IBAN)	e bancaire :					
Etab	li au nom de :						
Sign	ature du dema	ndeur ou du tuteur légal :					

Par la présente signature je donne explicitement l'autorisation à la commune de Frisange d'utiliser les données du présent formulaire dans le cadre de cette demande et de transmettre ces données à des sous-traitants en fonction des besoins. De plus amples informations peuvent être consultées dans la déclaration sur la protection des données privées. (https://frisange.lu/aspects-legaux/). Personne de contact: dpo@frisange.lu

Prime d'encouragement 2021

ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Pour toucher une prime d'encouragement, l'intéressé(e) doit avoir réussi l'année scolaire écoulée et doit être élève non-redoublant de la classe.

Pièces à joindre à la demande:

» Une copie du bulletin du dernier trimestre, respectivement dernier semestre des années scolaires 2020/2021 et 2019/2020.

N.B.: Les candidats de l'examen de fin d'études secondaires doivent remettre une copie du certificat mentionnant le relevé des notes obtenues à l'examen.

Il sera alloué une prime pour les élèves de l'enseignement secondaire pour toute moyenne annuelle tel que défini au tableau 1. Les élèves des cours concomitants (apprentis) toucheront la moitié du montant total de la prime.

Général		Classique	Points	Prime	Points	Prime
1+GED	(éducateurs)		40-49	150€	50-60	200€
1GED	(non-terminale)		40-49	130€	50-60	150€
1G		1C	40-49	150€	50-60	200€
2G		2C	40-49	110€	50-60	130€
3G		3C	40-49	90€	50-60	110€
4G		4C	40-49	70€	50-60	90€
5G		5C	50-60	60€	n.a.	n.a.
6G		6C	50-60	50€	n.a.	n.a.
7G		7C	50-60	40€	n.a.	n.a.

ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE

Les études postsecondaires sont des études définies comme suit:

1» Les études universitaires comme définies par le Traité de Bologne:

- a) Le 1er cycle désignant les études universitaires du cycle «bachelor».
- b) Le 2^e cycle désignant les études universitaires du cycle «masters» (M1 + M2).
- c) Le 3e cycle désignant les études du cycle «doctorat» (Doc, PhD).

Les étudiants bénéficieront d'une prime d'encouragement de:

- 270€ pour la réussite des cycles «bachelor» ou «masters»;
- 540€ pour la réussite des cycles «doctorat».

Remarque : Les cycles différents de ceux visés par le Traité de Bologne sont également pris en compte. Pour ces cycles vous êtes priés de fournir les informations décrivant vos études.

2» Les études postsecondaires, non universitaires seront également récompensées (e.g. BTS, infirmière / infirmier anesthésiste ou psychiatrique, cycle court). La prime sera calculée en fonction du nombre d'années nécessaires à leur accomplissement.

a) Cycle de 3 ans: 270 €b) Cycle de 2 ans: 180 €c) Cycle d'un an: 90 €

Un certificat de réussite du cycle en question est à joindre à la demande.

PRIME POUR L'OBTENTION DES BREVETS D'ANIMATEURS A. B. C. D. E. F

La demande de prime d'encouragement se fait de préférence via le formulaire que vous pouvez télécharger sur le site internet communal : www.frisange.lu. Rubrique "Formulaires", sous-rubrique "Primes"

DISPOSITIONS COMMUNES

- Toute prime obtenue suite à des déclarations erronées ou fausses est à restituer sur simple demande du collège échevinal.
- Ne peuvent bénéficier de la prime que les étudiants résidents sur le territoire de la commune de Frisange au moment de l'acquisition du diplôme.

DERNIER DELAI DE PRESENTATION DES DEMANDES: 31 JANVIER 2022